

Pantin, le 13/07/22

Aux parents du collège

Casiers individuels

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Votre enfant peut bénéficier d'un casier individuel sur la cour. Ce casier a notamment pour but de lui permettre de ranger son sac ou son cartable, pendant les récréations, en particulier celle du déjeuner, ou bien lorsqu'il se rend en EPS.

Conditions de mise à disposition :

2 chèques : -Un chèque de caution de 26 € (qui vous sera restitué en fin d'année scolaire à la remise de la clé).

-Un chèque pour la location annuelle de 26 €.

Ces règlements s'effectuent par chèques libellés à l'ordre de "OGEC SAINT JOSEPH-LA SALLE-PANTIN".

L'élève est responsable de son casier.

Il vous sera demandé en cas de perte ou de casse de la clé une somme de 10€

Si vous êtes intéressés, vous voudrez bien remplir le coupon ci-dessous et le retourner à Madame CRUZ au collège pour le 5/09/2022 sous enveloppe portant la mention : "casier individuel".

**NB : attention les niveaux 6èmes et 5èmes sont prioritaires**

Mme Cruz

Mme Fradin

Responsable vie scolaire

Chef d'Etablissement Collège /lycée

-----  
(Coupon à remettre sous enveloppe portant la mention CASIER INDIVIDUEL et à retourner au collège pour le 05/09/22).

CASIER INDIVIDUEL COLLEGE

Je soussigné(e) M. – Mme : \_\_\_\_\_

Responsable(s) de l'enfant :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Niveau de Classe : \_\_\_\_\_

Souhaite disposer d'un casier pour l'année scolaire 2022/2023.

- Ci-joint : 2 chèques : -un chèque de caution de 26 € et un chèque de 26€ pour la location du casier (encaissé).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature du responsable)

01 48 45 85 60

12 avenue du 8 mai 1945, 93500 PANTIN

contact@lasallepantin.fr

http://lasallepantin.fr

